



Assemblée Générale Ordinaire d'AEB du 31 janvier 2011

Compte rendu

1er février 2011

L'Assemblée Générale de l'Association AEB (« Aménagement et Environnement de la Boucle de la Seine, Le Vésinet, Croissy, Le Pecq »), s'est réunie le 31 janvier 2011 à 21h15 à la Mairie du Vésinet. Elle est présidée par Jean-Paul Bourguet Président d'AEB.

Le Président constate que 102 des 162 membres de l'Association sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président remercie les participants de s'être déplacés aussi nombreux. Il remercie également les membres du Bureau, du Comité Directeur, et les nombreux adhérents très actifs qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie au profit de l'association.

Le Président rappelle tout d'abord l'objet de l'association tel qu'il est décrit dans les statuts. Il souligne sa vitalité puisque le nombre d'adhérents est passé de 18 à l'AG de Juin 2008 à 162 pour celle d'aujourd'hui. Il rappelle également les grandes lignes du projet initial d'urbanisation des terrains de l'hôpital du Vésinet : 600 logements 45 000 m² d'habitation plus 5 000 m² d'activités. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Rapport Moral du Président

Le Président résume les nombreuses actions réalisées au cours de l'année 2010 :

- Révision simplifiée du POS, votée par le conseil municipal en décembre 2009 :
 - Dépôt en février 2010 d'un recours auprès Tribunal Administratif de Versailles contre la révision simplifiée du POS du Vésinet
 - Etude du mémoire en défense de la ville
 - Préparation d'une réplique au mémoire en défense
- Création de la ZAC :
 - Etude du dossier d'étude d'impact mis en concertation en mai/juin 2010 (500 pages)
 - Dépôt par AEB de remarques établissant que cette concertation était fictive puisque les habitants n'avaient pas reçu une information adéquate
 - Analyse des remarques, négatives, formulées par le Préfet de Région
- Etudes des conséquences du maintien de l'IRSN, annoncé en septembre 2010 :
 - Projet ramené à 400 logements, gel de 5ha, impossibilité d'élargir la rue de l'Ecluse
 - Nécessité de faire évoluer le projet
 - Incertitude quant au déménagement du Bâtiment Clef, occupé par l'IRSN, qui bloque tout le plan de circulation, la position d'AEB étant que le déménagement du bâtiment clef est très improbable, pour des raisons financières.
- Participation au groupe de travail créé par la municipalité pour étudier les évolutions nécessaires du projet
 - 3 réunions en novembre et décembre 2010 au cours desquelles AEB a présenté sa proposition de nouveau projet

En effet, AEB propose de définir un nouveau projet sur les bases suivantes :

- Réduction du nombre de logements à 250 logements
- Equilibre du nombre de logements collectifs et d'habitations individuelles
- Maintien du pourcentage de logements sociaux prévus dans le projet initial (30%)
- Choix des équipements collectifs à réaliser en fonction des équilibres financiers du projet, sans oublier la réhabilitation du cimetière.



Ce projet est cohérent avec la capacité d'accueil de la voirie. Il respecte mieux le site en conservant plus d'arbres. Il est financièrement plus attractif en permettant de financer plus d'équipements publics et de moins augmenter les impôts.

Enfin, AEB pense qu'aucune décision ne devrait être prise en l'absence d'une certitude de déménagement du bâtiment clef.

Les prochains mois vont être très actifs avec :

- La signature d'un avenant au protocole Le Vésinet / Etat
- Des études urbaines complémentaires
- Des compléments à l'étude d'impact
- Des compléments à la concertation préalable de la ZAC
- L'acquisition des terrains par l'EPFY
- La rédaction d'un cahier des charges de l'aménageur
- Le bilan de la concertation et la création de la ZAC
- La consultation en vue de choisir un aménageur

Le projet d'avenant actuellement envisagé prévoit d'accomplir ce programme en 2011, ce qui paraît irréaliste si l'on veut réaliser des études sérieuses et en bonne concertation avec les habitants.

Pour 2011 AEB continuera à promouvoir ses points de vue en s'appuyant sur trois axes :

- Le travail collaboratif, chaque fois que c'est possible, avec la municipalité et les autorités administratives
- L'approche juridique quand c'est nécessaire
- L'information des habitants, adhérents et non adhérents, et celle des décideurs

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier du trésorier sur 2010

Le trésorier présente les comptes de 2010 :

- Les recettes de 2010 se sont élevées à 7 386,80 €, dont :
 - des cotisations d'adhésion de 2 658,00 €, un niveau record,
 - une contribution importante des associations CPV Environnement et ACDR (Association du Chemin de Ronde) aux frais d'avocat pour 841,74 € chacune
 - la participation à des brocantes, qui a rapporté 2 180,50 €
- Les dépenses de 2010 se sont montées à 5 191,28 €,
 - les frais d'avocat pour le recours contre la révision simplifiée du POS sont le poste principal avec 4 951,44 €
 - les autres frais sont de 239,84 €.
- L'excédent de 2010 est donc positif à hauteur de 2 195,52 €.
- Cet excédent compense le report à nouveau négatif de -2 120,82 € venant de l'exercice 2009.
- Au total, le report à nouveau de 2010 est de 74.70 €.

Le rapport financier du Trésorier est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Budget pour 2011

Le trésorier propose le budget suivant pour 2011 :

- Le niveau des cotisations individuelles est inchangé. Une cotisation Entreprise est créée à 150€.
- Les recettes sont prévues à 3 500 €, dont 2 500 € pour les cotisations



- Les dépenses sont prévues à 3 000 €, permettant de financer les actions de 2011
- L'excédent prévu est donc de 500 €

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

4. Quitus

Le Quitus est donné à l'unanimité au Président, au Trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion au cours de l'année 2010.

5. Elections au Comité Directeur

Il y a 17 candidats comme membre du Comité Directeur, pour 20 sièges disponibles.

Un vote est organisé pour chaque candidat, par ordre alphabétique.

Aucun participant ne demandant un vote à bulletins secrets, le vote a lieu à main levée.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité pour 3 ans, avec un processus de renouvellement annuel par tiers à mettre au point lors de la plus prochaine réunion du comité directeur :

- ⊃ **Antoine Antoun**
- ⊃ **Gérard Attias**
- ⊃ **Jean-Paul Bourguet**
- ⊃ **Annie Clément**
- ⊃ **Jacques Delfieu**
- ⊃ **Jacques Firmin**
- ⊃ **Bernard Grouchko**
- ⊃ **Christophe Henry**
- ⊃ **Martine de Labarre**
- ⊃ **Marie Mathieu**
- ⊃ **Jérôme Pentecoste**
- ⊃ **Elisabeth Pinel**
- ⊃ **Arlette Rachman**
- ⊃ **Yves Rambaud**
- ⊃ **Dominique de Sarthe**
- ⊃ **Françoise Touati**
- ⊃ **Lydia Victor**

Un participant suggère de porter le nombre de sièges disponibles à un multiple de trois.

Plus aucun participant ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Jean-Paul Bourguet
Président d'AEB